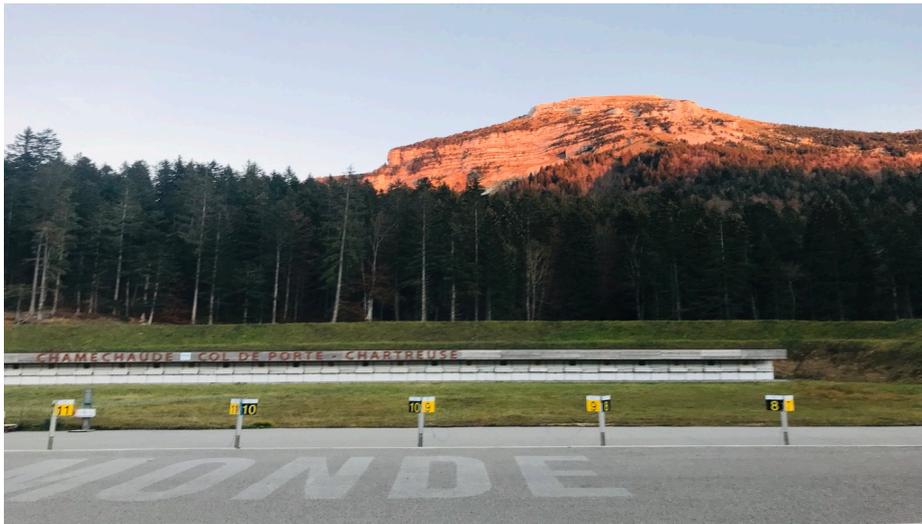




## FONCTIONNEMENT

### Stade de biathlon et piste de skis roués de Chamechaude – Contexte confinement COVID 19 de NOVEMBRE

à partir du 2 novembre 2020



**OBJET :** Ouverture du Domaine Nordique 4 saisons du col de Porte.

**CONTEXTE :** Adaptation liée à la COVID 19 de la piste de skis roués et pas de tir

**OBJECTIF :** *Structurer le bon fonctionnement du site 4 saisons pour une pratique sécuritaire et qualitative, du skis roués et du biathlon sur le site du col de porte.*

*Le bien-être de tous et la sécurité sont notre priorité, l'ensemble des règles mentionnées ci-dessous s'ajoutent au [règlement intérieur](#) jusqu'à nouvel ordre pour votre santé, sécurité et celle des autres pratiquants, les règles peuvent évoluer tous les jours en fonction des consignes officielles.*

*Ceci dans le respect des règles de distanciation physique et d'hygiène, les principes suivants doivent être mis en œuvre :*

- **Limiter les contacts et organiser les activités en conséquence**
- **Responsabiliser chaque utilisateur sur les règles d'hygiène**

Présentation de l'offre biathlon et ski d'été du domaine nordique de Chamechaude :

- Infrastructure : un stade 30 cibles et un domaine de skis roués avec 5 pistes balisées sur 840 m linéaires gérés par **École de Porte** délégataire de la DSP.

Le nombre de pratiquants sur le site en fonctionnement hors neige est limité à 45 personnes simultanément, ceci pour votre sécurité, pour une bonne gestion des flux, des créneaux horaires sont mis en place.

*Le respect des horaires est primordial, pour la gestion des flux et minimiser les risques sanitaires, de ce fait son non-respect entraîne l'exclusion du site.*

MISE EN PLACE :

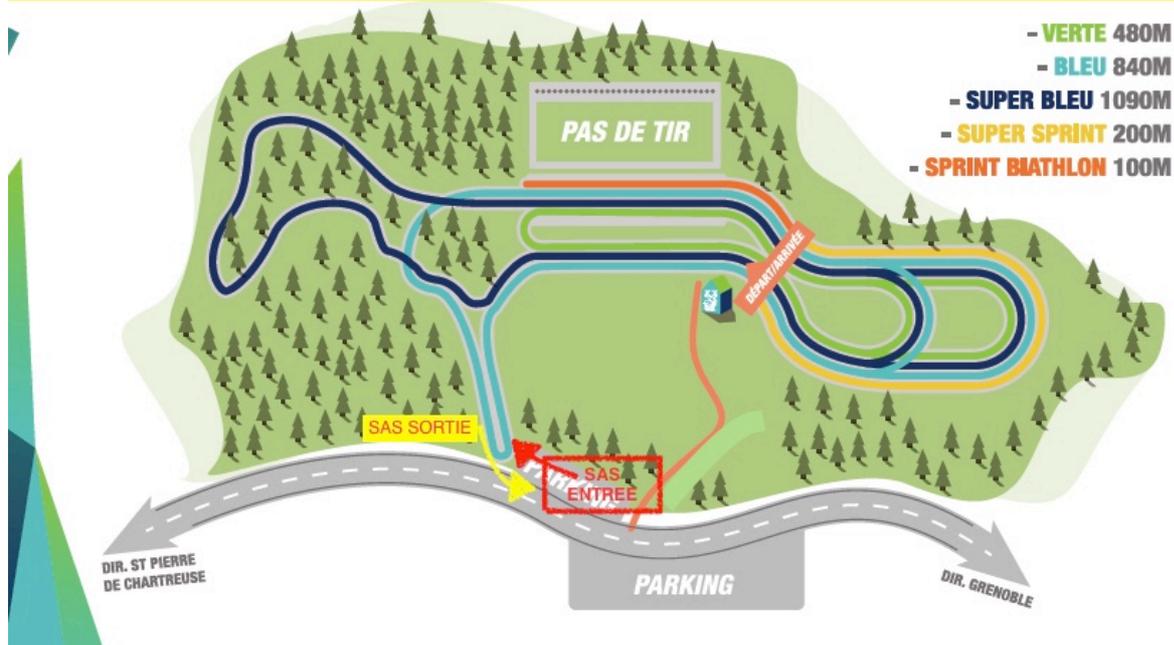


# ECOLE DE PORTE

STADE BIATHLON

PISTES ROLLERSKI

PLAN D'AMENAGEMENT REOUVERTURE DU SITE 4 SAISONS, Contexte déconfinement COVID-19 MAI 2020



**Préalable :** Chaque utilisateur quel que soit son statut doit contribuer financièrement au fonctionnement du Domaine pour pérenniser et développer la qualité d'offre et de service aux usagers, générer et consolider des emplois dans le milieu ski nordique et poursuivre l'investissement, dans le contexte actuel, tous les forfaits se valident avant votre arrivée sur site lors de votre réservation.

**Modalité de réservation obligatoire :**

- **Réservation obligatoire** pour tous les pratiquants : 48h avant votre séance pour mail : [pasdetir@ecoledeporte.com](mailto:pasdetir@ecoledeporte.com)
- **Réservation obligatoire pour la gestion des flux et registre des pratiquants.**

**Accessibilité possible aux catégories ci-dessous :**

- Sportifs de Haut Niveau, Espoirs et collectifs nationaux, sportifs relevant du projet de performance fédéral (PPF) + encadrement



- Sportifs Professionnels
- Stagiaires en formation continue et professionnelle aux métiers du sport et de l'animation
- Personnels accrédités pour les activités sportives à caractère professionnels
- Sports à école et EPS
- Accueil périscolaire
- Étudiants STAPS

#### **Fonctionnement sur site :**

- Port du masque obligatoire à chaque fois que la situation le nécessite (rassemblement, installation, les pratiquants sont en mesure de mettre leur masque à tout moment,
- Port du masque obligatoire pour les encadrants lors des briefings,
- Se présenter au sas d'entrée en tenue, pas de vestiaire improvisé le long de la piste de ski roues
- Utiliser le sas d'entrée et de sortie du site
- 2 mètres de distanciation et obligation de porter le masque
  - Lors des flux de circulation et transferts
  - Lors des rassemblements
- 20 mètres de distanciation lors de l'exercice, le skieur le plus rapide double par la gauche,
- Tapis biathlon, apportez votre tapis personnel si vous avez, si vous n'avez pas de tapis désinfectez-vous même votre tapis avant de vous installer ainsi que votre ficelle.
- Désinfecter le tapis, et ficelle lors du rangement en laissant les ficelles en place,
- Sur la piste de ski, port du casque attaché, de lunettes ou visière de protection et de gants,

#### **Apportez votre propre Gel hydro alcoolique**

Le non-respect des consignes ci-dessous et du règlement intérieur entraîne l'exclusion du site.



## Déclinaison\* des décisions sanitaires gouvernementales pour le sport (au 1<sup>er</sup> novembre 2020)

CATÉGORIES	STATUT	ÉLÉMENTS OBJECTIVÉS
Pratique individuelle à l'exclusion de toute pratique collective et de toute proximité avec d'autres personnes	<b>Autorisé</b> avec attestation dérogatoire (1 personne, 1 km, 1 h, 1 fois/jour)	→ Remise en forme, sport santé, bien être / santé publique
<b>Sportifs de Haut Niveau, Espoirs et collectifs nationaux, sportifs relevant du projet de performance fédéral (PPF) + encadrement</b> Entraînements, compétitions, déplacements	<b>Autorisé</b> avec attestation dérogatoire	→ Continuité haute performance/professionnelle → Protocoles sanitaires renforcés validés par le Haut Conseil de la Santé Publique → Suivi médical renforcé → Listes des athlètes éligibles disponible sur le serveur PSQS → Listes des entraîneurs de haut niveau disponible auprès des DTN → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
<b>Sportifs professionnels</b> Entraînements, compétitions, déplacements	<b>Autorisé</b> avec attestation dérogatoire	→ Continuité pédagogique/professionnelle → Enseignement en présentiel lorsque l'activité le nécessite → Protocoles sanitaires renforcés et validés par le Haut Conseil de la Santé Publique → Établissements du ministère des Sports → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
<b>Stagiaires en formation continue et professionnelle aux métiers du sport et de l'animation</b>	<b>Autorisé</b> avec attestation dérogatoire	→ Continuité haute performance/professionnelle → Protocoles sanitaires renforcés validés par le Haut Conseil de la Santé Publique → Suivi médical renforcé → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
<b>Personnels accrédités pour les activités sportives à caractère professionnel (staff technique et médical, juges, arbitres, officiels, prestataires, etc.)</b> Entraînements, compétitions, déplacements	<b>Autorisé</b> avec attestation dérogatoire	→ Nécessité d'assurer la continuité de la pratique sportive → Protocoles sanitaires renforcés validés par le Haut Conseil de la Santé Publique → Activités physiques adaptées (APA) et parcours de soin → Suivi médical renforcé → Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder
<b>Personnes en situation de handicap ou disposant d'une prescription médicale d'activité physique adaptée (APA)</b>	<b>Autorisé</b> avec attestation dérogatoire	→ Continuité pédagogique → Protocoles sanitaires renforcés → Pratiques adaptées au contexte sanitaire → Établissements scolaires → Les associations sportives scolaires, les sections sportives scolaires, les classes d'excellence sportives sont maintenues sous réserve qu'elles concernent les élèves du même groupe qu'à l'école
<b>Sport à l'école &amp; EPS</b>	<b>Autorisé</b>	

\* Soumise à la concertation des préfets et élus.  
Mesures valables à partir du 30 octobre jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2020.

CATÉGORIES	STATUT	ÉLÉMENTS OBJECTIFS
Accueil périscolaire	Autorisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Unité de temps et de lieu</li> <li>→ Continuité pédagogique</li> <li>→ Protocoles sanitaires renforcés</li> <li>→ Pratiques sportives adaptées au contexte sanitaire</li> <li>→ Contribution des associations et éducateurs sportifs aux accueils collectifs de mineurs déclarés</li> </ul>
Étudiants en STAPS	Autorisé avec attestation dérogatoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Continuité pédagogique</li> <li>→ Formation universitaire/professionnelle</li> <li>→ Établissements scolaires/universitaires</li> <li>→ Les ERP sont fermés mais ces publics bénéficient d'une dérogation pour y accéder</li> </ul>
Établissements du ministère INSEP, CREPS et écoles nationales	Autorisé avec attestation dérogatoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Continuité haute performance/professionnelle</li> <li>→ Protocoles sanitaires validés</li> </ul>
Sport associatif Entraînements et compétitions	Interdit	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ ERP fermés à l'exception des publics prioritaires (scolaires, périscolaire, sportifs de haut niveau/professionnels et formation, sur prescription médicale, handicap)</li> <li>→ Rassemblements interdits sur la voie publique</li> </ul>
Piscines couvertes et plein air (tous modes d'exploitation)	Interdit	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ ERP fermés à l'exception des publics prioritaires (scolaires, périscolaire, sportifs de haut niveau/professionnels et formation, sur prescription médicale, handicap)</li> </ul>
Salles de sport privées	Interdit	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ ERP fermés à l'exception des publics prioritaires (scolaires, périscolaire, sportifs de haut niveau/professionnels et formation, sur prescription médicale, handicap)</li> </ul>
Manifestations sportives espace public	Interdit sauf pour les activités sportives à caractère professionnel/haut niveau (huis clos obligatoire)	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Rassemblements interdits sur la voie publique</li> </ul>
Pratique sportive en ERP X et PA	Interdit sauf pour les publics prioritaires (huis clos obligatoire)	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ ERP fermés à l'exception des publics prioritaires (scolaires, périscolaire, sportifs de haut niveau/professionnels et formation, sur prescription médicale, handicap)</li> </ul>
Vie associative (AG, BE...)	Autorisé Uniquement en dématérialisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Garantir un dispositif de vote électronique sécurisé et fiable</li> <li>→ Garantir un vote secret pour les élections et tout vote portant sur des personnes</li> </ul>



  
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



COVID-19

## FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver  
très régulièrement  
les mains



Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir  
à usage unique  
et le jeter



Saluer sans se serrer  
la main, éviter  
les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)



**0 800 130 000**

(appel gratuit)